

# COMMUNE DE VACHERESSE

74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2024\_007

~~~~~

## SEANCE DU 29 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Ange MEDORI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de votants : 11

Date de convocation du conseil municipal : 23 janvier 2024

**PRESENTS :** MEDORI Ange, TUPIN-BRON Jean, DURIN Frédéric, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, CHAPERON Virginie, DORIGO Rebecca, TUPIN Patrick, QUESTROY Claudine, MARTIN Françoise

**ABSENTS EXCUSES :** MOTTIEZ Adrien, RATEL Aurélie (pouvoir à MARTIN Françoise)

Monsieur TUPIN Patrick a été élu secrétaire.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – CONSEIL DEPARTEMENTAL – CONTRAT DEPARTEMENTAL D'AVENIR ET DE SOLIDARITE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé l'acquisition d'une épareuse afin de faciliter les travaux de débroussaillage et nettoyage des bords de routes et chemins communaux. Le coût prévisionnel s'élève à 69 000 € HT.

Il propose de solliciter une aide du Conseil Départemental dans le cadre du contrat départemental d'avenir et de solidarité (CDAS).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette acquisition pour un coût prévisionnel de 69 000 € HT.
- **SOLLICITE** l'aide la plus élevée possible du conseil départemental dans le cadre du CDAS 2024
- **DIT** que le plan de financement sera constitué uniquement de l'aide du Département et de l'autofinancement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Ange MEDORI



Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du

Le secrétaire de séance,  
Patrick TUPIN

